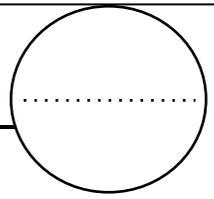




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 1 avril 2025.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 1 avril 2025 à compter de 20h00.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller no. 1;
M. Roy Catto, conseiller no. 2;
M. Christopher Hill, conseiller no. 3;
M. Jonathan Mailloux, conseiller no. 4;
Mme. Jayne McNaughton, conseillère no. 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère no. 6;

Sont également présents:

Annick Brunet, Directrice générale adjointe,
greffière, et trésorière

Michael Krohn, Directeur général, greffier-
trésorier adjoint

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2025-04-081

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-04-082

2A- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

DÉLÉGATION

2025-04-083

4A- AUTORISATION POUR LE PERSONNEL DU BUREAU D'ENCAISSER DES PAIEMENTS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Attendu que la Municipalité reçoit régulièrement des paiements de la part de citoyens, fournisseurs et autres parties, pour divers services ou obligations ;

Attendu que des employés doivent être autorisés à recevoir des paiements ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

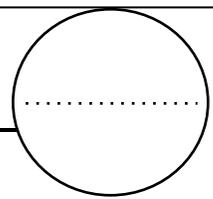
Que le conseil municipal autorise Michael Krohn et Annie Duquette à accepter, au nom de la Municipalité tout paiement reçu (argent comptant, chèque, carte ou virement) relatif aux services municipaux, taxes, droits, permis ou toute autre somme due ;

Que cette autorisation prenne effet à compter du 1 avril 2025 et demeure valide jusqu'à révocation par le conseil municipal ;

Que les employés concernés doivent respecter les politiques internes relatives à la gestion des fonds et à la reddition de comptes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 1 avril 2025.

2025-04-084

4B- SERVICE RENDU TPI (PREVENTIONNISTES) NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2024

Attendu que les détecteurs de fumée doivent être vérifiés régulièrement;

Attendu que les préventionnistes de la MRC effectuent les inspections requises;

Attendu que le coût des inspections réalisées en 2024 est de 1 121.08\$;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter de payer la MRC des Jardins de Napierville 1 121.08\$ du compte surplus général pour la vérification des systèmes de détecteurs de fumée résidentiels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-04-085

4C-MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2024-12-297 POUR APPROBATION DE PAIEMENT ANNÉE 2025 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Considérant que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes à mobilité réduite résidant sur leur territoire;

Considérant que les prévisions budgétaires 2025 soumises par l'organisme délégué, soit « la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, », à l'égard du service de transport adapté pour les personnes à mobilité réduite;

Considérant que ces prévisions fixent à 860\$ la contribution financière à être versée par la municipalité du Village de Hemmingford pour le transport adapté pour les personnes à mobilité réduite;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-Que la municipalité du Village de Hemmingford nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2025 ;

-Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté pour les personnes à mobilité réduite du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 860 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité du Village de Hemmingford, et d'en autoriser le paiement à partir des fonds au poste 02-370-00-962, tel que prévu au budget de 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-04-086

4D - EMBAUCHE – JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

Considérant que la municipalité a un besoin de remplir un poste pour les travaux publics

Considérant qu' un comité de sélection a été mandaté afin de rencontrer des candidats en entrevue et à présenter les recommandations d'embauche à cet effet au conseil;

En conséquence et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

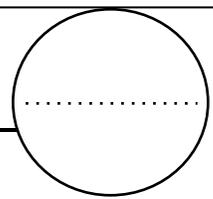
Que le conseil municipal du Village de Hemmingford procède à l'embauche de Michel Viens à titre de journalier aux travaux publics aux conditions prévues au tableau des recommandations fourni par le comité de sélection ;

D'accepter les termes de travail et les conditions salariales proposés par le comité de gestion du personnel, ce qui inclut une période de probation de six (6) mois ;

Que Michel Viens entre en fonction en date du 7 Avril 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 1 avril 2025.

2025-04-087

4E – AUDIT ET VÉRIFICATION DU RAPPORT FINANCIER 2024 - PAIEMENT FACTURE LLG CPA INC.

Considérant que la firme comptable LLG CPA INC. réalise l'audit et fait la vérification du rapport financier de l'année 2024 ;

En conséquence, il est et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité procède au paiement de la facture no. 10393 de LLG CPA INC. pour la facturation progressive pour les travaux effectués dans notre dossier en date du 18 mars 2025 au montant de 14000\$ plus taxes, tel que prévu au budget 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-04-088

5A – DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE / SCHÉMA INCENDIE, 12e ANNÉE

Considérant que Madame Nancy Lussier, administratrice du service des incendies de Hemmingford, a préparé le rapport annuel du plan de mise en œuvre du schéma incendie ;

Considérant qu' une copie du rapport a été mis à la disposition des membres du conseil;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

D'accepter le dépôt du rapport annuel de la 12e année du plan de mise en œuvre préparé par Mme Nancy Lussier, administratrice du service des incendies ;

De faire parvenir cette résolution au Directeur de la prévention Enquêteur MRC;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-04-089

5B-SÛRETÉ DU QUÉBEC – QUOTE-PART ANNUELLE ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Attendu que la Municipalité reçoit les services de la Sûreté du Québec conformément à la Loi sur la police (RLRQ, c. P-13.1) ;

Attendu que la Sûreté du Québec a transmis à la municipalité la quote-part annuelle pour les services policiers pour l'année 2025 au montant de 73 717\$;

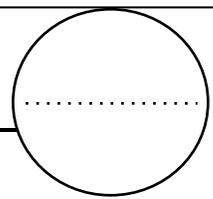
Attendu que cette dépense a été prévue au budget de fonctionnement adopté pour l'année 2025 ;

Attendu que la Sûreté du Québec prévoit deux versements pour le paiement de cette quote-part, soit 50% du montant total dû le 30 juin 2025, et 50% du montant total dû le 31 octobre 2025 ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le conseil municipal accepte la soumission de la Sûreté du Québec pour les services policiers sur le territoire de la municipalité pour l'année [année], au montant total de 73 717\$, un premier versement de 36 859\$ le 30 juin 2025 et un second versement de 36 858\$ le 31 octobre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 1 avril 2025.

6A RAPPORT DE LA COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Monsieur Michael Krohn, directeur général, dépose le rapport par une liste détaillée des travaux accomplis par le service de voirie durant le mois de mars 2025.

7A RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 49181 gallons par jour durant le mois de mars. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B DÉPÔT DU RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport contenant les informations journalières du poste de pompage principal de l'assainissement des eaux usées est déposé au conseil.

2025-04-090

7C-OFFRE DE SERVICES RELATIFS À L'APPLICATION DU PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE

Attendu que depuis 2014, le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) impose aux responsables des prélèvements d'eau visés de réaliser une analyse de vulnérabilité de leur(s) site(s) de prélèvement qui doit être mise à jour tous les cinq (5) ans;

Attendu que dans la continuité de cette démarche, la Municipalité a élaboré un plan de protection et défini des mesures de protection permettant de limiter ou de mitiger les risques présents sur les aires de protection du site de prélèvement d'eau potable;

Attendu que dans ce contexte, Englobe propose une offre de services pour trois (3) aspects dans l'application du Plan de protection des sources d'eau potable de la Municipalité. La Municipalité peut choisir parmi les étapes suivantes :

Phase 1	Une rencontre de gestion de projet par année en visioconférence, entre 2025 et 2030.	2 700\$
Phase 2	Le rapport technique concernant le programme d'échantillonnage sera produit à la Municipalité dans un délai d'environ un (1) an suivant l'approbation de l'offre de services.	6 500\$
Phase 3	Le matériel de sensibilisation, en fonction des objectifs de la collaboration entre la Municipalité et Englobe, défini lors de la rencontre de démarrage sera fourni dans un délai de six (6) mois à un (1) an suivant l'approbation de l'offre de services; — Une présentation dans une école au cours de l'année 2025 ou 2026; — Une présentation auprès de citoyens au cours de l'année 2025 ou 2026.	4 200\$

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'octroyer le contrat pour les services relatifs à l'application du plan de protection des sources d'eau potable à la compagnie Englobe au montant de 13 400\$ + taxes tel que budgété.

-Que pour la réalisation des Phases 1 et 3, il est important de noter que le montant prévu des honoraires et des dépenses ne constitue pas un montant forfaitaire ou maximal, mais uniquement une estimation budgétaire, et que la facture sera préparée à partir des taux unitaires indiqués.

REPORTÉ

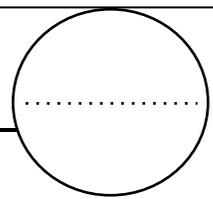
2025-04-091

8A-OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION, BUDGET 2025, ET 1^{ère} MODIFICATION

Considérant que la quote-part 2025 de la municipalité pour l'OMH s'élevait à 19 529 \$;

Considérant qu'il arrive que l'OMH fasse parvenir un budget révisé pour une année en cours, et que cette révision apporte la quote-part à 19 638 \$;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 1 avril 2025.

2025-04-092

Considérant que la différence entre le déficit projeté et le déficit effectif 2025 est de 109\$;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter le budget révisé et de procéder au paiement de 109\$ la différence entre le déficit projeté et le déficit effectif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

8B-OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION, BUDGET 2024, ET 3^{ième} MODIFICATION

Considérant que la quote-part 2024 de la municipalité pour l'OMH s'élevait à 20 783\$;

Considérant qu'il arrive que l'OMH fasse parvenir un budget révisé pour une année en cours, et que cette révision apporte la quote-part 2024 à 21 071 \$;

Considérant que la différence entre le déficit projeté et le déficit effectif est de 288\$;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter le budget révisé et de procéder au paiement de 288\$ la différence entre le déficit projeté et le déficit effectif et de prendre les fonds du surplus non affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

9A RAPPORT DES PERMIS DÉLIVRÉS

Monsieur Michael Krohn, dépose le rapport des permis de construction pour le mois de mars 2025.

Nombre de permis émis :	1
Valeur des travaux :	3865\$

2025-04-093

9B - ADOPTION DE RÈGLEMENT NUMÉRO 338 RELATIF AUX ANIMAUX DOMESTIQUES

Considérant que le conseil désire réglementer les animaux sur le territoire de la Municipalité du village de Hemmingford;

Considérant que le conseil désire de plus décréter que certains animaux et certaines situations ou certains faits constituent une nuisance et désire les prohiber;

Considérant que l'entrée en vigueur du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

Considérant que cette loi et ce règlement prévoient un régime d'encadrement des chiens pour des fins de sécurité;

Considérant que cette loi prévoit que la municipalité est chargée de l'application de ce règlement sur son territoire;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2025;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le conseil adopte le Règlement numéro 338 relatif aux animaux.

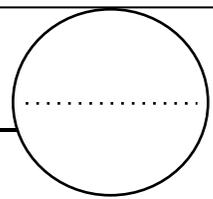
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-04-094

9C-ADOPTION DE RÈGLEMENT NUMÉRO 339 RELATIF AUX NUISANCES

Considérant que l'article 59 de la Loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité d'adopter des règlements relatifs aux nuisances ;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 1 avril 2025.

- Considérant que l'article 85 de la Loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité d'adopter des règlements pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population ;
- Considérant qu' il est nécessaire de moderniser la réglementation entourant la gestion des nuisances causées par les activités humaines afin d'assurer un milieu de vie harmonieux et agréable pour tous et toutes ;
- Considérant que l'adoption d'un règlement sur les nuisances ne diminue pas la pertinence de maintenir un dialogue positif et ouvert entre les membres d'un voisinage ;
- Considérant que le Règlement sur les nuisances sera amené à évoluer dans le cadre d'une révision future de la réglementation municipale qui est prévue afin d'établir un cadre permettant de réaliser des aménagements paysagers en soutien à la biodiversité et de contrôler la dissémination de certaines espèces végétales ayant des impacts négatifs sur la santé humaine ou sur les écosystèmes ;
- Considérant qu' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2025;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le conseil adopte le Règlement numéro 339 relatif aux nuisances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-04-095

10A – FÊTE DU CANADA – 1^{ER} JUILLET 2025

- Considérant que la Municipalité désire réaliser des activités lors du 1^{er} juillet afin de souligner la fête du Canada ;
- Considérant que la Municipalité devra recevoir 6 000\$ du Ministère du patrimoine Canadien afin de couvrir les frais pour les feux d'artifices ;
- Considérant que la programmation soumise par l'agente administrative et de développement en loisir et culture de la Municipalité ;

Kermesse Plus Inc.	Jeux gonflables, jeux de kermesse, jeux d'adresse et mini-putt	2 495\$
Productions Caroline	Juno Duo	2 415\$
Jeff Berthiaume	Système de son	500\$
Ève Artisane	Airbrush Tatoo	845\$
Laser Quantum	Laser show	8 000\$
Spectacle amateur	Maison des Jeunes et citoyens	0\$

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser l'agente administrative et de développement en loisirs et culture à procéder aux achats pour la réalisation de la Fête du Canada pour un montant maximale de 15000\$ et d'imputer cette dépense au compte 02-701-20-990, tel que prévu au budget 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-04-096

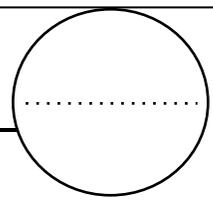
10B – VENTE DE BOISSON ALCOOLISÉE AU CENTRE RÉCRÉATIF

- Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford ne s'objecte pas aux événements prévus lors de la saison d'été 2025, au Centre Récréatif de Hemmingford;
- Attendu que la municipalité ne s'objecte pas à la vente de boisson alcoolisée, offerte lors des matchs de DEK Hockey pendant les lundis aux jeudis durant la période stipulée ci-haut;

En conséquence, il est proposé et adopté par le conseil d'accepter que le Comité Sportif de Hemmingford vende de l'alcool pendant les matchs de lundi au jeudi soir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 1 avril 2025.

2025-04-097

10C - DEMANDE D'UN PERMIS ANNUEL D'ALCOOL POUR LE CENTRE RÉCRÉATIF

Considérant que nous devons toujours faire une demande pour un permis d'alcool lors de nos évènements au coût de 60.50\$ chaque;

Considérant que plusieurs activités pourraient en bénéficier (baseball, marchés fermiers, etc);

Considérant que la municipalité doit indiquer toutes les dates où il y aurait vente de boisson et aucun ajout puisse se faire après l'envoi final;

Considérant que ceci permettrait de faire un profit pour les loisirs et cultures;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers d'approuver le paiement pour un permis annuel d'alcool pour le Centre Récréatif pour l'année 2025 au montant de 302.50\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-04-098

10D-COURS DE YOGA SUR CHAISE

Considérant que la municipalité veut offrir des cours aux citoyens;

Considérant que le coût des frais des citoyens est de 10\$ par cours;

Considérant que la municipalité est facturée par le professeur pour les 11 cours donnés;

Considérant que les revenus et les dépenses pour cette formation n'ont pas été budgété mais que les revenus dépassent le montant des dépenses.

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers d'approuver le paiement de 825\$ à l'entreprise Au cœur de Daiva et de prendre les fonds à même le poste 02-701-00-419.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

CORRESPONDANCE

QUESTIONS DIVERSES

2025-04-099

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 1 AVRIL 2025

Considérant que M. Michael Krohn, le Directeur général, Greffier et trésorier-adjoint confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 1 avril 2025, soit dans le budget 2025 ou par une appropriation de surplus ;

Par conséquent, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés du 4 mars au 1 avril 2025 soient acceptés au montant de 111960.92\$ ce qui comprend les salaires et que les comptes à payer en date du 1 avril 2025 soient payés au montant de 28465.15\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-04-100

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20:03.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Drew Somerville, Maire
Maire.

Annick Brunet
Directrice générale adjointe, greffière et trésorière.

Je, _____, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 6 mai 2025.